

sauront apprécier les avantages qui découlent de cet amendement, avantages dont ils sont redevables d'abord à M. G. Robillard qui en a le premier suggéré l'idée à cette Association; puis à cette Association elle-même qui a présenté à ce sujet, une requête au gouvernement, lequel vient d'en reconnaître tout le mérite.

En effet, ce que les instituteurs demandaient par cette requête était juste. Aussi le gouvernement a-t-il tenu à leur rendre justice sous ce rapport. C'est pourquoi l'Association est heureuse de lui en tenir compte, comme elle l'est de lui offrir ses plus sincères remerciements ainsi qu'au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique dont l'appui en cette circonstance a contribué beaucoup au succès de notre démarche.

M. Dallaire parlant d'agriculture, dit que dans l'intérêt de la cause agricole à laquelle il se dévoue particulièrement, il serait bon que le *Journal d'Agriculture* fût adressé à tous les inspecteurs d'écoles, tous les instituteurs et institutrices de la province, et conséquemment suggère à l'assemblée d'en faire la demande au département de l'Agriculture qui, je crois, y accèdera facilement.

Les organisations agricoles se généralisent de plus en plus dans notre province, et les instituteurs, ajoute-t-il, peuvent facilement aider au succès de ces organisations.

M. Lacroix approuve M. Dallaire et croit que le gouvernement se rendrait volontiers au désir de l'assemblée, si tel désir lui est exprimé.

M. Robillard propose donc appuyé par M. A. Allaire qu'une requête à ce sujet soit transmise au département de l'Agriculture, et que M. Dallaire soit prié de vouloir bien la transmettre à qui de droit.

Adopté.

M. Dupuis croit que les propriétaires des grands journaux français de cette ville seraient disposés dans le moment à accorder pour une piastre par année, l'édition quotidienne de leurs journaux à tout instituteur ou institutrice de la campagne qui désirerait s'y abonner.

M. Dupuis ajoute qu'il jouit actuellement de cet avantage que les instituteurs et les institutrices de la campagne—dont la plupart n'ont guère les moyens de se payer le

lux de recevoir même un seul journal quotidien—seraient heureux de partager avec moi et dont ils seraient reconnaissants envers ceux qui le leur procureraient.

Il suggère donc à l'assemblée de nommer un comité qui voudra bien s'occuper de la chose.

M. Robillard propose appuyé par M. Brisebois que M. Dupuis veuille bien se charger lui-même de voir les propriétaires des grands journaux français de la ville et de s'entendre avec eux à ce sujet.

M. Dupuis ayant accepté, la motion est adoptée.

(à suivre.)

Bureau des examinateurs catholiques de St-Ferdinand d'Halifax (Mégantic)

PREMIÈRE SESSION

Tenue les 10 et 11 juillet 1894

ÉPREUVES ÉCRITES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

(1ère suite)

HISTOIRE SAINTE

$\frac{1}{2}$ heure

- 1° Racontez l'histoire d'Absolon.
- 2° Comment nomme-t-on les chants religieux composés par David ?
- 3° Racontez le jugement qui rendit la sagesse de Salomon si célèbre.
- 4° Quelle fut la cause du schisme des dix tribus ?
- 5° Que vit Balthazar sur la muraille de son palais pendant le dernier de ses festins ?

HISTOIRE DU CANADA

$\frac{1}{2}$ heure

- 1° Qui gouverna le Canada de 1629 à 1632 ?
- 2° Quels furent les principaux forts élevés sur la surface de la Nouvelle-France de 1620 à 1759 ?